

## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 18 juillet 2017

Le mardi 18 juillet 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la salle Ty-Kreiz, la salle du conseil de la Mairie étant indisponible à cause des travaux de mise en accessibilité de la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents à l'exception de Mr Arnaud SANJOSE, excusé qui a donné pouvoir à Mr le Maire et Mme Nathalie TREBAUL, excusée qui a donné pouvoir à Mme Marie-Christine LE GOFF.

Secrétaire de séance : Mme Vanessa MOENNER.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente réunion du 7 avril 2017 qui est adopté à l'unanimité.

**SUBVENTIONS aux Associations** : Accord unanime pour approuver la répartition des subventions proposée par la commission des finances :

BENEFICIAIRES	ATTRIBUTIONS 2016	PROPOSITIONS 2017
UNC SECTION LOCALE	Pas de demande	Pas de demande
CLUB DU BEL AGE	200 €	200 €
US ST ROCH	1 000 €	1 000 €
US ST ROCH – 50 ANS DU CLUB	500 €	
LA PETITE REINE PLOURINOISE	400 €	600 €
LES RAQUETTES PLOURINOISES	Club en stand-by	Club en stand-by
WEST LINE 29	500 €	500 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	11€/158 ENFANTS 1 738 €	11€/158 ENFANTS 1 738 €
COMITÉ DES FÊTES	500 €	0 €
LES BAMBINS DE PLOURIN	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE
ASSOCIATION VEUVES CIVILES	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE
LA CROIX D'OR PLOUDALMEZEAU	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE
VIE LIBRE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE
ECOLE STE ANNE PLOUDALMEZEAU	130 €/13 ÉLÈVES 1 690 €	130 €/ 12 ÉLÈVES 1 560 €
ECOLE ST MARTIN ST PABU	130 €/2 ÉLÈVES 260 €	130 €/ 1 ÉLÈVE 130 €

ECOLE NOTRE DAME DE BON SECOURS LANDUNVEZ	130 €/ 2 ÉLÈVES 260 €	130 €/ 0 ÉLÈVE 0 €
ECOLE DIWAN PLOUDALMEZEAU	130 € /4 ÉLÈVES 520 €	130 €/ 5 ÉLÈVES 650 €
ECOLE DIWAN ST RENAN	0 ÉLÈVE	0 ÉLÈVE
ECOLE ST ANNE PLOUGUIN	130 €/ 1 ÉLÈVE 130 €	130 €/ 1 ÉLÈVE 130 €
FAMILLES RURALES ALSH LES TROMBINES D'IROISE	13 468 € CONVENTION	11 035€ CONVENTION
ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE	388,13 €	388,13 €
FOYER ASSOCIATION JEUNES DU FOUR	6 620 € CONVENTION	6 620 € CONVENTION
FAMILLES RURALES FEDERATION DEPARTEMENTALE	6 877 € CONVENTION	6 877 € CONVENTION
OFFICE DU TOURISME	2 353 € CONVENTION	TRANSFERT CCPI AU 01/01/2017 CONVENTION
ECOLE DE MUSIQUE	1 833,60 € CONVENTION	1 677,60 € CONVENTION
DOJO DES ABERS	15 €/9 JEUNES 135 €	15 €/9 JEUNES 135 €
GYM DES 3 ABERS	15 €/9 JEUNES 135 €	15 €/10 JEUNES 150 €
BAGAD AN EOR DU DE PLOUDALMÉZEAU	100 €	100 €
PATINER À PLOUGUIN RÉEL 2016 : 4X15€=60€ PAYÉ 120€	15 €/8 JEUNES 120 €	15 €/ 3 JEUNES 45 €- 60€ DE 2016= -15€ SOIT 0 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE PEN AR BED	150 €	150 €
MAISON DE L'ENFANCE PORSPODER LES PETITS DAUPHINS	8 000 € CONVENTION	1 991,20 € CONVENTION
ASSOCIATION LES ÉLEVEURS DU BOUT DU MONDE	15 €/3 ÉLEVAGES 45 €	15 €/3 ÉLEVAGES 45 €
DDEN DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE	CONVENTION 1ANNÉE/2	0,50/ENFANTS INSCRITS (158) 79€
RAM RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	TRANSFERT CCPI 2016 1 685,72 €	TRANSFERT CCPI (963,18 €)
ARF PLOURIN LANDUNVEZ – ART FLORAL	15 €/5 ADHÉRENTES 75 €	15 €/ 6ADHÉRENTES 90 €
LANDUNVEZ ENTRAIDE +	150 €	150 €
HOT CLUB JAZZ'IROISE	15 €/4 ENFANTS = 60 €	15 €/4 ENFANTS = 60 €
CENTRE D'EDUCATION MOTRICE DE DIRINON	50 €/1 ENFANT = 50 €	50 €/2 ENFANTS = 100 €
LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE	50 €/1 ENFANT 50 €	50€/1 ENFANTS = 50€
SKOL GOUREN GWITALMEZE	15€ /0 ENFANT = 0	15 €/0 ENFANT = 0 €
CHAPELLE DU VAL	250 €	250 €
UNC PLOUDAL/PORTSALL POUR CÉRÉMONIE DE TROUERGAT		50 €

### **Tarifs pour l'année scolaire 2017/2018 :**

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier, la commune avait organisé un groupement de commandes pour la fourniture des repas entre plusieurs communes de la CCPI et de la CCPA et que les prix obtenus avaient été très satisfaisants. En fonction de quoi, malgré une hausse prévisible en fonction de ce qui est prévu au marché et comme on s'y était engagé, il propose le maintien des tarifs appliqués en 2016-2017, soit :

Cantine : 3,50 € pour les 1er et second enfant ; 3,10 €. À partir du 3ème enfant.

Pour ce qui est de la garderie, il est également proposé de maintenir les mêmes tarifs que lors de la dernière année scolaire, soit : Cas Général : tarifs à la demi-heure : 1er enfant : 1,10 €, 2ème enfant : 1€, 3ème enfant ou plus : 0,90 €  
Pour les familles dont le quotient familial est compris entre 0 et 650 : 0,50€/heure compte tenu de la décision du conseil d'appliquer le barème fixé par la CAF qui conditionne son aide (de l'ordre de 2 500 €/an) à cette tarification.

Maintien des autres tarifs : goûter ou petit déjeuner : 0,75 € et repas adulte : 4,25 €.

Accord unanime

### **CCPI :**

#### **Rapports de la Commission des Charges transférées :**

Suite aux modifications statutaires de la communauté de communes, la CCPI exerce de nouvelles compétences que sont les zones d'activités restées communales jusqu'à présent, les PLUI, les aires d'accueil des gens du voyage, la promotion touristique et les écoles de musique.

Ce transfert entraîne un accroissement de charges financières jusqu'à présent assumées par les communes et par contre une augmentation au niveau communautaire de ces charges que n'auront plus à supporter les budgets des communes. De façon à calculer ces transferts, une commission d'évaluation des charges a été créée (Arnaud SANJOSE représentant la commune) qui a proposé une méthodologie mise en œuvre pour valoriser au plan financier ces transferts de charge. La commune est concernée par le transfert de la compétence promotion touristique (exercée jusqu'à présent par l'Office Intercommunal basé à Lanildut) de 2 322,79 € et celle de l'école de musique (ADEXAP de Ploudalmézeau) de 1 162,40 €/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve les rapports de la CLECT et autorise Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

#### **Composition du conseil communautaire :**

Monsieur le Préfet a attiré l'attention sur différents articles de loi relatifs à la composition des conseils communautaires suite à la démission de Didier LE GAC, Maire de Lampaul-Plouarzel, commune où une nouvelle élection municipale doit être organisée, le conseil n'étant plus au complet pour une élection du Maire. La CCPI est donc placée dans la situation où la composition de son conseil communautaire doit être revue en respectant les nouveaux critères de proportionnalité à la population établis par la loi du 9 mars 2015, ce qui se traduirait par un nombre de conseillers communautaires de 44. Toutefois, un accord local est possible afin de garder une représentation plus équilibrée des communes au sein de cette instance et, ainsi de proposer que le nombre de conseillers communautaires soit de 54 (56 aujourd'hui). Sans cet accord local, la commune de Plourin perdrait un délégué. C'est pourquoi, la CCPI a proposé qu'un accord local soit trouvé pour que le comité soit au nombre de 54 délégués.

Accord unanime pour cette proposition d'accord local.

#### **Convention de participation au service commun Hygiène et sécurité :**

Accord unanime pour approuver le renouvellement de la convention de participation de la commune au service commun Hygiène et sécurité créée en 2013 par la CCPI et ses communes membres et fixant les modalités de participation au service commun.

#### **Rapport d'activités 2016 :**

Le Conseil prend acte du rapport d'activités 2016 de la CCPI.

#### **Ressources Humaines :**

Monsieur le Maire propose, suite à la possibilité de promotion interne de Georges FOURN au grade d'agent de maîtrise, un tel poste soit créé afin de promouvoir cet agent au grade auquel il peut prétendre et qu'en conséquence, le poste d'agent technique en chef soit gelé.

Accord unanime.

#### **INVESTISSEMENTS :**

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement du secteur de la Place de la Gare devait comporter un aménagement destiné à la jeunesse dénommé city-Park ou plateau multi-jeux.

Suite aux 6 visites organisées par Mr le Maire à l'intention des communes de la CCPI éventuellement intéressées par des projets similaires, il en est ressorti l'idée de modifier l'emplacement initial et d'implanter ce plateau multi-jeux dans l'espace entre l'allée de boules couverte (Ty Ar-Boulou) et le hangar communal (ex Le Gall) de façon à ce que cet équipement soit davantage à proximité de l'aire de jeux des enfants, de l'école et des équipements publics déjà existants dans cette zone et plus éloigné des habitations. Pour ce faire, il y aura lieu de modifier l'accès au hangar communal pour qu'il se fasse entre la propriété Falc'hon et le hangar. Le mur séparant l'espace vert et la zone à l'ouest du hangar serait détruit ainsi que les plantations de façon à avoir un espace suffisant pour y implanter ce city-Park. Le coût estimatif des travaux de la plate-forme serait compris entre 15 000 et 20 000 € et le coût des installations sportives serait fonction du choix définitif de ces équipements, de la taille et des prix obtenus par le groupement de commandes en cours de constitution. Des subventions viendraient diminuer la charge résiduelle de la commune, la DETR ayant déjà été obtenue dans le cadre du dossier d'aménagement de la Place de la Gare.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte cette nouvelle proposition d'implantation et autorise Mr le Maire à solliciter

d'autres subventions auprès de tous organismes susceptibles de contribuer au financement de cet investissement.

#### **AUVENTS entre locaux commerciaux et devant l'entrée de la Mairie :**

Monsieur le Maire présente un projet d'auvent entre les locaux commerciaux susceptible d'être installé au-dessus du parquet en lames de bois afin de mieux protéger l'accès à ces commerces dont le montant estimatif est de l'ordre de 10 000 €. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de surseoir à cette décision et souhaite que soit étudié une solution moins onéreuse. Concernant le commerce Boucherie-charcuterie, Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est en contact avec un repreneur potentiel.

D'autre part, Mr le Maire propose également que, dans le cadre des travaux en cours à la Mairie pour la mise en conformité des bâtiments accessibles au public, puisse être vu la possibilité d'installation d'un auvent à l'entrée de la Mairie située à l'ouest qui est particulièrement exposée aux intempéries en précisant que la solution à retenir ne devrait pas impacter négativement l'aspect extérieur de la Mairie. Un projet pourrait être présenté lors d'un prochain Conseil Municipal. Accord unanime.

#### **Mise en valeur de la Mairie par illumination nocturne :**

La commune de Plourin a été une des premières du département à mettre en valeur sa Mairie par l'illumination nocturne. Or 2 des projecteurs sont inopérants et il conviendrait de les remplacer. Le SDEF a établi un devis auprès de l'entreprise GTIE d'un montant de 3 849,61€ dont la charge pour la commune serait de 2 608,01 €. Les luminaires proposés seraient identiques à ceux installés aujourd'hui. Le Conseil souhaite que soit étudié une possibilité de remplacer ces projecteurs par des lampes LED moins consommatrices d'énergie. Toutefois, cela supposerait du coup une refonte de l'installation existante, du moins le long de la façade principale, mais offrirait davantage de possibilités avec des LED multi-chromes. Le Conseil décide d'ajourner sa décision et approfondira une nouvelle proposition dès qu'elle sera étudiée.

#### **CHAPELLE SAINT-ROCH :**

Cette chapelle, située le long de la route départementale 28, emblématique de l'histoire de la paroisse et de la commune, subit depuis plusieurs années des problèmes structurels qui ont pour conséquence une poussée de la charpente et de la couverture de par son poids qui agissent essentiellement sur le mur extérieur situé le long de la départementale. Ce phénomène a apparue depuis plusieurs années, ce qui avait entraîné la décision de la Mairie de poser des contreforts en bois afin de limiter la poussée et d'éviter que ce mur ne s'affaisse et entraîne avec lui un effondrement général du bâtiment.

Cette situation ne peut durablement persister et l'association de protection du patrimoine nouvellement constituée sur la commune a sollicité des entreprises pour connaître le montant des travaux nécessaires pour consolider durablement ce mur. Une estimation concernant le lot maçonnerie a été faite mais il importe également de connaître l'estimation du lot charpente et couverture. Dès que cette estimation sera connue, le Conseil en sera informé.

Dès à présent, à l'unanimité, le Conseil autorise Mr le Maire à solliciter les subventions pour aider à la réalisation de ces travaux.

#### **CONVENTION de mandat entre la commune de PLOURIN et LANRIVOARÉ concernant les travaux Route de PLOUGUIN :**

Accord unanime pour autoriser Mr le Maire à signer la convention de mandat entre la commune de Plourin et celle de Lanrivoaré pour que cette dernière soit maître d'ouvrage déléguée afin d'assurer les travaux sur la section routière entre les 2 communes à partir de Pen-An-Dour Pen-En- Dreff jusqu'au petit giratoire de Roch-Jolis. L'estimation est de 22 106,50 HT : une subvention de 20% est apportée par la CCPI et la charge financière pour la commune serait de 8 842,60 € HT. Cette route sera transférée ensuite à la CCPI. Il restera ultérieurement à la commune de réaliser les travaux jusqu'à la limite de la commune de PLOUGUIN avec, en partie, la participation de la commune de TROUERGAT puisqu'une section est commune entre nos 2 communes avant d'envisager également le transfert de cette section à la CCPI.

#### **RÉTROCESSION D'un Délaisse Communal :**

Le Conseil avait déjà délibéré favorablement pour rétrocéder une petite parcelle de délaissé communal à Kerarbouc'hen d'une surface de 42 m<sup>2</sup> (JOURDREN). Il convient d'arrêter le prix de cession du terrain selon le barème précédemment adopté par le Conseil, soit 1€/m<sup>2</sup>. A ce prix, se rajouteront les frais annexes, à savoir le document d'arpentage, l'acte administratif, les frais d'enregistrement et tous frais inhérents à cette transaction.

Accord unanime.

#### **MAISON LEAUSTIC :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis cette maison pour permettre la reprise du commerce boucherie en offrant un logement de fonction à un éventuel repreneur. Compte tenu que le potentiel repreneur de la boucherie ne souhaite pas disposer de ce logement et que l'acheteur du terrain jouxtant cette maison souhaite occuper ce logement le temps de la construction de sa maison, Mr le Maire propose de fixer le prix du loyer (par bail précaire lié à la durée de la construction de sa maison) à 400 €/mois.

Accord unanime.

#### **Avenant à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :**

Accord unanime pour autoriser Mr le Maire à signer cet avenant qui permettra de dématérialiser l'ensemble des documents à transmettre aux services de l'État.

**RYTHMES scolaires :**

Mr le Maire informe le Conseil de la procédure qui a été conduite suite à la circulaire autorisant les communes à revenir à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée scolaire prochaine. L'enquête conjointe organisée par la direction de l'école et la Mairie a permis de récolter un nombre très important d'avis très favorable au retour à la semaine de 4 jours, choix entériné par le conseil d'école ; ce qui a permis à la Mairie de solliciter la dérogation accordée en retour.

Mr le Maire signale également que la suppression de la demi-journée de travail du samedi a pour conséquence une modification du temps de travail des agents communaux et que Marie-Odile COURAND, adjointe a rencontré les agents afin de discuter sur une nouvelle répartition de leur temps de travail, celles-ci ne souhaitant pas voir leur temps de travail diminuer. Peu de parents qui ont majoritairement exprimé leur souhait de la semaine à 4 jours n'ont pas vu les conséquences pour le personnel communal, ni sur la suppression des TAP qui, pourtant, étaient très appréciés par leur diversité et leur qualité : « ce n'était pas qu'une simple garderie »

De ce fait, dès la rentrée prochaine, l'école du samedi matin est supprimée ainsi que les TAP. Mr le Maire propose que soit étudiée la solution de mise en place d'ateliers qui viendraient en substitution de certaines activités proposées lors des TAP, ateliers qui seraient payants de façon à couvrir les frais, (les aides versées pour les TAP étant supprimées ipso-facto) et pourraient se dérouler le samedi matin mais pas le mercredi de façon à ne pas perturber le fonctionnement des ALSH que la commune finance déjà par ailleurs. Cette proposition entraîne une discussion sur le manque d'implication de beaucoup de parents et d'adultes qui attendent tout des autres sans qu'ils s'impliquent eux-mêmes pour s'investir dans ce qu'ils souhaitent pour leurs enfants, ce qui décourage les bénévoles qui sont toujours les mêmes et qui sont le plus souvent acteurs dans diverses associations. Il est proposé qu'un questionnaire soit remis en début d'année et qu'en fonction, le Conseil se prononce sur la mise en place ou non d'une telle proposition.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h45.